

Informations aux familles

Les nouvelles règles de distanciation physique

Les mesures d'hygiène

La règle de surface de 4m² par élève ne s'applique plus dans les locaux comme dans les espaces extérieurs.

A l'école maternelle : **entre les élèves d'une même classe, aucune règle de distanciation ne s'impose**, que ce soit dans les espaces clos ou dans les espaces extérieurs. **En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves des classes différentes.**

A l'école de Verdun (élémentaire) : **le principe est la distanciation physique d'au moins 1 mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos**, entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. **Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre les élèves d'une même classe.**

En résumé : Entre les enfants d'une même classe, les barrières tombent ou presque, c'est la bulle de sécurité.

Cela implique des entrées, des sorties et récréations différenciées et par conséquent un respect de ces planning rigoureux.

L'application des gestes barrières



Les **gestes barrières** rappelés dans le présent protocole, doivent **être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde**. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles le plus efficaces contre la propagation du virus.

Le lavage des mains

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée dans l'école ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe.

Le port du masque

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie. **Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels enseignants lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves.**

Pour les élèves de maternelle, le port du masque est à proscrire.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé.

Des masques pédiatriques sont disponibles à l'école pour équiper les enfants qui présenteraient des symptômes au cours de la journée.

La ventilation des classes et autres locaux

Les salles de classe sont aérées régulièrement avant et après la présence des élèves.

La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes limite le brassage des élèves et donc une éventuelle circulation du virus. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'une même classe est réduite comme à l'école maternelle ou, le cas échéant, à l'école élémentaire.

Les points ci-après appellent une attention particulière :

- **Accueil des élèves**

La distanciation physique dans la file d'entrée et pour se rendre dans les classes devra être respectée par tous les moyens possibles. (Marquage au sol)

Accès aux écoles :

*Par la ruelle menant à la Maison de l'enfant pour les enfants de Maternelle

*Le long de l'Avenue de Verdun pour les élèves de Mmes MEDJKOUNE, LABRE et MUSZASLKI

*Rue des Remparts de la Corderie pour les élèves de Mmes MEYERS, DELFORGE, LACOMBE et de M. LABBE.

Des traits au sol facilitent la distanciation physique et une signalétique indique le sens de circulation pour éviter aux familles de se croiser.

AUCUN PARENT NE POURRA ENTRER DANS L'ENCEINTE DE L'ECOLE.

A l'école maternelle, une entrée échelonnée est mise en place pour limiter le temps d'attente et selon les modalités suivantes :

Classes	Enseignants	Horaires d'arrivée à l'école le matin	Horaires d'arrivée à l'école l'après-midi	Accès à l'école
GS	Mme LAMBERTY	8h20	13h20	Entrée des enseignants Ruelle de la Maison de l'Enfant
MS/GS	Mme JAQUOT	8h30	13h30	
PS/MS	Mme SIMON	8h20	13h20	Entrée principale Ruelle de la Maison de l'Enfant
TPS/PS Mme PONCET	Mme GENTILS	8h30	13h30	

A l'école de Verdun, une entrée échelonnée et par les deux accès à l'école est mise en place selon les modalités suivantes :

Classes	Enseignants	Horaires d'arrivée à l'école le matin	Horaires d'arrivée à l'école l'après-midi	Accès à l'école
CP	Mme MEDJKOUNE	8h20	13h20	Avenue de Verdun
CP	Mme LABRE	8h30	13h30	
CE1/CE2	Mme MUSZALSKI	8h40	13h40	
CE1/CE2	Mme DELFORGE	8h20	13h20	Rue des remparts de la Corderie
CE2/CM1	Mme MEYERS	8h30	13h30	
CM1/CM2	M. LABBE	8h30	13h30	
CM2	Mme LACOMBE	8h20	13h20	

Les familles doivent impérativement **respecter ces horaires avec beaucoup de sérieux.**

Les portes d'accès à l'école devront rester ouvertes (sous surveillance) pendant toute la période d'entrée des élèves pour qu'ils n'aient pas à toucher les barreaux.

La porte de la maternelle sera fermée à 8h50.

Le portail de Verdun sera fermé à 8h45.

- **Sortie des élèves**

De manière identique à l'accueil, la distanciation physique sera assurée.

Les familles devront respecter la distanciation physique de la même manière que pour l'accueil.

A l'école maternelle, une sortie échelonnée est mise en place selon les modalités suivantes

Classes	Enseignants	Horaires de sortie à l'école le matin	Horaires de sortie à l'école l'après-midi	Accès à l'école
GS	Mme LAMBERTY	11h20	16h20	Entrée des enseignants Ruelle de la Maison de l'Enfant
MS/GS	Mme JAQUOT	11h30	16h30	
PS/MS	Mme SIMON	11h20	16h20	Entrée principale Ruelle de la Maison de l'Enfant
TPS/PS Mme PONCET	Mme GENTILS	11h30	16h30	

A l'école de Verdun, une sortie échelonnée et par les deux accès à l'école est mise en place selon les modalités suivantes :

Classes	Enseignants	Horaires de sortie à l'école le midi	Horaires de sortie à l'école le soir	Accès à l'école
CP	Mme MEDJKOUNE	11h20	16h20	Avenue de Verdun
CP	Mme LABRE	11h30	16h30	
CE1/CE2	Mme MUSZALSKI	11h40	16h40	
CE1/CE2	Mme DELFORGE	11h20	16h20	Rue des remparts de la Corderie
CE2/CM1	Mme MEYERS	11h30	16h30	
CM1/CM2	M. LABBE	11h30	16h30	
CM2	Mme LACOMBE	11h20	16h20	

Les familles doivent impérativement **respecter ces horaires avec beaucoup de sérieux.**

NOTE concernant le stationnement :

Il est demandé aux familles de bien vouloir respecter les règles du Code de la route et d'éviter les stationnements en double file ou les « dépose minute ». L'école n'est pas un drive.

- **Récréations**

Les récréations sont organisées par classes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières.

A l'école maternelle : la grande cour sera séparée en deux espaces pour permettre à 2 classes d'être en récréation en même temps mais en respectant les « bulles de sécurité ».

La petite cour accueillera les 2 classes des plus petits à tour de rôle.

Le planning des récréations sera le suivant pour le matin et l'après-midi :

Maternelle

10h00 – 10h30	15h-15h30	Cour des grands
MS /GS GS		

10h00-10h30	10h30-11h00	15h00-15h30
TPS/PS	PS/MS	
Cour des petits	Cour des grands	Cour des petits

Pas de récréation après la sieste pour les TPS/PS

Verdun - Matin

9h45	10h05	10h25
3 espaces CP – CP – CE1- CE2(2)	2 espaces CE1/CE2(1) – CM2	2 espaces CE2/CM1 – CM1/CM2

Après-midi

14h45	15h05	15h25
3 espaces CP – CP – CE1- CE2(2)	2 espaces CE1/CE2(1) – CM2	2 espaces CE2/CM1 – CM1/CM2

- **Restauration scolaire et périscolaire**

Accueil périscolaire

Un accueil périscolaire est prévu pour les enfants fréquentant **habituellement** ce service et sur inscription **uniquement** auprès de Mme REMACLY

7h45 – 8h30 16h30-17h30	Pour les enfants de Maternelle : dans la cour de l'école maternelle / Entrée et sortie par la grille Pour les enfants d'élémentaire : dans la cour de l'école de Verdun/ Entrée et sortie par la grande porte verte en bois.
----------------------------	---

Restauration scolaire

Les familles **habituellement** inscrites à la cantine peuvent bénéficier de ce service. Les enfants sont pris en charge par le personnel municipal pendant le temps de la pause méridienne.

Les familles fournissent **un repas froid dans un sac isotherme marqué au nom de l'enfant avec pain de glace**. Celui-ci sera placé dans un réfrigérateur dès l'arrivée de l'enfant à l'école jusqu'à midi

Les repas seront pris dans les locaux du restaurant scolaire pour les élèves de l'école maternelle et à la salle G. NIQUE pour les élèves de Verdun. Les flux et les densités sont organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre les groupes d'élèves appartenant à une même classe.

Pour des raisons de logistique et de respect des gestes barrières, **aucun enfant ne pourra être pris en charge sans une inscription préalable** auprès de Mme REMACLY par mail

bibliothequedonchery@wanadoo.fr ou par téléphone au 07 86 67 08 42

Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel :

Le nettoyage et la désinfection des locaux et équipements sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des tables est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles et autres espaces communs est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables des lieux de restauration sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

Le rôle des familles

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles.

Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. **Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant son départ à l'école.** En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Le jour de la reprise les élèves bénéficieront d'une information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains de la part des enseignants.

Toutefois, il est indispensable que les parents aient sensibilisé et entraîné leur enfant au lavage des mains à de nombreuses reprises avant le retour à l'école.

Une sensibilisation à la représentation du mètre minimum de distance est aussi nécessaire.

Quelques documents ont été mis en ligne sur le blog de l'école.

Matériel scolaire

A l'élémentaire, chaque enseignant vous donnera ses consignes.

A l'école maternelle, pour les TPS/PS les doudous et tétines sont stockés sur les lits individuels et nominatifs.

La sieste se déroulera comme d'habitude dans le dortoir pour les TPS/PS et dans la classe pour les PS/MS. Les familles fourniront le nécessaire de couchage comme d'habitude.

Les familles des TPS et des PS qui le souhaitent peuvent exceptionnellement garder leur enfant l'après-midi à leur domicile.

Pour tous :

Il est demandé aux familles de fournir un paquet de mouchoirs individuel ainsi qu'une grande ou petite bouteille d'eau marquée au nom de leur enfant transportés à la main (pas de sac).

A partir du 22/06/2020, le distanciel s'arrête et le présentiel devient la règle.

Procédure de gestion de cas suspect

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

- En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez l'élève.

L'enfant sera immédiatement isolé avec un masque dans le bureau de la directrice à la Maternelle et dans la salle verte à Verdun dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. SA température sera prise avec un thermomètre sans contact. Les parents seront appelés sans délai pour qu'ils viennent chercher l'enfant en respectant les mesures barrières.

Il conviendra pour les familles de s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet ; et pour les enseignants de prévenir le personnel de santé de l'Education nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève depuis les 48h précédant le début des symptômes.

En cas de test positif, la directrice informera la collectivité de rattachement et les services académiques pour qu'ils définissent les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. La famille sera également accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale.

- En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte

La procédure est identique : isolement, prise en charge médicale et information aux services concernés.

ANNEXE : les accès aux écoles

